

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

DU CHARBON ET DE L'ACIER

ÉDITÉ PAR LE SERVICE DES PUBLICATIONS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE A LUXEMBOURG

7 MARS 1958

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

7^e ANNÉE N° 9

SOMMAIRE

ASSEMBLÉE COMMUNE

Deuxième session extraordinaire — Exercice 1957-1958

Procès-verbaux des séances

<i>Procès-verbal de la séance du mardi 25 février 1958</i>	133/58
<i>Procès-verbal de la séance du mercredi 26 février 1958</i>	136/58
<i>Procès-verbal de la séance du jeudi 27 février 1958</i>	141/58
<i>Procès-verbal de la séance du vendredi 28 février 1958</i>	143/58

Composition du Bureau, des commissions et des groupes politiques

<i>Modifications intervenues depuis la publication au Journal Officiel n° 36 du 9 décembre 1957</i>	146/58
---	--------

CONSEIL DE MINISTRES

Décisions, avis et consultations

<i>Décision portant nomination d'un membre du Comité Consultatif</i>	148/58
--	--------

PUBLICATIONS
de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

ÉDITIONS DE LA HAUTE AUTORITÉ

		Prix	
		F B	F. F
	Périodiques		
	Bulletin Statistique — Publication bimestrielle —	90. —	750
	Abonnement pour 1958 (6 numéros)	450	3.750
Nos de référence	Brochures		
10	Exposé sur la situation de la Communauté, du 10 janvier 1953 (*)	20. —	170
1008	Rapport général sur l'Activité de la Communauté (10 août 1952—12 avril 1953) (*)	20. —	170
1069	Rapport spécial sur l'établissement du marché commun de l'acier; supplément au Rapport général sur l'Activité de la Communauté, mai 1953 (*)	15. —	125
1056	Rapport sur les problèmes posés par les taxes sur le chiffre d'affaires dans le marché commun (*)	43. —	360
1233	Exposé sur la situation de la Communauté au début de 1954 (*)	18. —	150
1322	Deuxième Rapport général sur l'Activité de la Communauté (13 avril 1953—11 avril 1954) (*)	40. —	340
1576	Troisième Rapport général sur l'Activité de la Communauté (12 avril 1954—10 avril 1955) (*)	40. —	340
1487	La Formation professionnelle dans l'Industrie sidérurgique des pays de la Communauté	90. —	760
1577	Répertoire des produits sidérurgiques et des entreprises du marché commun de l'acier	60. —	500
1669	La Formation professionnelle dans les houillères des pays de la Communauté	180	1500
1724	Réadaptation et Réemploi de la main-d'œuvre (*)	50. —	420
1743	Quatrième Rapport général sur l'Activité de la Communauté (11 avril 1955—8 avril 1956) (*)	50. —	420
1785	Les Investissements dans les industries du charbon et de l'acier de la Communauté (1956)	45. —	380
1809	Obstacles à la mobilité des travailleurs et problèmes sociaux de réadaptation	50. —	420
1812	Comparaison des revenus réels des travailleurs des industries de la Communauté	50. —	420
1856	Les régimes de sécurité sociale applicables aux travailleurs du Charbon et de l'Acier dans la Communauté et en Grande-Bretagne (2 volumes)	2000. —	16800
1880	Étude comparative des sources du droit du travail dans les pays de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier	45. —	380
1895	Cinquième Rapport général sur l'Activité de la Communauté (9 avril 1956—13 avril 1957) (*)	60. —	500
1932	Mémento de statistiques 1957	30. —	250
1944	Étude sur la structure et les tendances de l'économie énergétique dans les pays de la Communauté	50. —	420
1963	Les Investissements dans les industries du charbon et de l'acier de la Communauté (1957)	50. —	420

Les publications mentionnées ci-dessus sont imprimées dans les quatre langues officielles de la Communauté. Les publications marquées d'un astérisque (*) existent également en langue anglaise.

Les commandes doivent être adressées aux bureaux de vente et d'abonnement indiqués à la dernière page du *Journal Officiel de la Communauté*. Pour la Grande-Bretagne et le Commonwealth britannique, les commandes sont reçues par «H. M. Stationery Office», P. O. Box 569, London S. E. 1.

ASSEMBLÉE COMMUNE

EXERCICE 1957-1958

DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 25 FÉVRIER 1958

PRÉSIDENTENCE DE M. FURLER

Président

La séance est ouverte à 10 heures 40.

Ouverture de la 2^e session extraordinaire de l'exercice 1957-1958

M. le président déclare ouverte la deuxième session extraordinaire de l'exercice 1957-1958.

Démission d'un membre de l'Assemblée Commune

M. le président prend acte, au nom de l'Assemblée, de la démission de M. Sassen, appelé à siéger à la nouvelle Commission de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique.

Désignation du président du groupe chrétien-démocrate de l'Assemblée Commune

M. le président informe l'Assemblée que M. Wigny a été désigné comme président du groupe chrétien-démocrate, en remplacement de M. Sassen.

Dépôt de documents

L'Assemblée prend acte du dépôt des documents suivants:

— Rapport de M. Charlot, fait au nom de la Commission de la comptabilité et de l'administration de la Communauté et de l'Assemblée Commune, sur le compte des dépenses de l'Assemblée Commune pendant le cinquième exercice financier 1956-1957 (Doc. n^{os} 13 et 13bis).

— Rapport de M. Wigny, fait au nom de la Commission des affaires politiques et des relations extérieures de la Communauté: l'Assemblée Parlementaire dans l'Europe des Six (Doc. n^o 14).

— Rapport intérimaire de M. de Menthon, fait au nom de la Commission des investissements, des questions financières et du développement de la production, sur l'activité de la Haute Autorité dans le domaine de la coordination des politiques énergétiques (Doc. n° 15).

— Rapport complémentaire de M. Pierre-Olivier Lapie, fait au nom de la Commission du marché commun, sur les concentrations d'entreprises dans la Communauté (Doc. n° 16).

— Rapport de M. Gerhard Kreyssig, approuvé par le Comité des Présidents, fait au nom du Groupe de travail, sur la révision du Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (Doc. n° 17).

— Rapport de M. Janssen, fait au nom de la Commission de la comptabilité et de l'administration de la Communauté et de l'Assemblée Commune, sur le projet d'état prévisionnel des dépenses administratives de l'Assemblée Commune pour l'exercice financier 1958-1959 (Doc. nos 18 et 18bis).

— Rapport intérimaire de M. Nederhorst, fait au nom de la Commission des affaires sociales, sur l'évolution des salaires et la politique salariale dans les industries de la Communauté (Doc. n° 19).

Modification de la composition de deux commissions

L'Assemblée décide que, dans la Commission des questions juridiques, du règlement de l'Assemblée Commune, des pétitions et des immunités, M. von Merkatz sera remplacé par M. Laffargue et que dans la Commission des affaires sociales M. Laffargue sera remplacé par M. von Merkatz.

ORDRE DU JOUR

Organisation administrative et financière de la 1^{re} session de l'Assemblée des Communautés

M. le président informe l'Assemblée qu'à la suite de suggestions faites par MM. les présidents des groupes politiques — suggestions aux-

quelles il avait donné son complet accord — il a été avisé par M. Victor Larock, *président du Conseil de Ministres de la Communauté Économique Européenne*, qu'au cours de leur première session tenue à Bruxelles le 25 janvier 1958 les Conseils de Ministres de la Communauté Économique Européenne et de la Communauté Européenne, de l'Énergie Atomique ont décidé de confier l'organisation administrative et financière de la première session de l'Assemblée des Communautés, qui devra se tenir avant le 25 mars prochain, à l'Assemblée Commune de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

L'Assemblée donne pouvoir à son Bureau de prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation du mandat qui lui a été ainsi confié.

Vérification de pouvoirs

Sur proposition du Bureau, qui a procédé à l'examen des pouvoirs d'un représentant désigné pendant l'intervalle des sessions, en remplacement de M. Sassen, l'Assemblée valide les pouvoirs de M. van Campen.

Ordre des travaux de la présente session

Sur proposition du Comité des Présidents, l'Assemblée décide de fixer ainsi l'ordre de ses travaux:

ce matin: déclaration de M. le président de la Haute Autorité après laquelle la séance sera interrompue pour permettre aux groupes politiques de procéder à une étude du contenu de cette déclaration;

cet après-midi: après, s'il y a lieu, une discussion sur la déclaration du président de la Haute Autorité, présentation et discussion du rapport de M. de Menthon sur la coordination des politiques énergétiques (Doc. n° 15).

— Demain *mercredi* 26:

matin: Présentation et discussion des rapports de M. Charlot sur les comptes de l'Assemblée Commune pour l'exercice 1956-1957 (Doc. nos 13

et 13bis) et de M. Janssen sur l'état prévisionnel des dépenses de l'Assemblée pour l'exercice 1958-1959 (Doc. n^{os} 18 et 18bis);

après-midi: Présentation et discussion des rapports de M. Lapie sur les concentrations (Doc. n^o 16) et de M. Nederhorst sur la politique salariale (Doc. n^o 19).

— *Jeudi 27, matin et après-midi*:

Présentation et discussion du rapport de M. Kreyssig sur la révision du Traité (Doc. n^o 17), ce débat devant être interrompu à 15 heures 30 pour la présentation et la discussion du rapport de M. Wigny sur l'Assemblée Parlementaire dans l'Europe des Six (Doc. n^o 14).

A la fin de ce dernier débat la discussion du rapport de M. Kreyssig sera reprise et menée jusqu'à son terme.

— *Vendredi 28*:

matin: Réunion des groupes et des commissions;

à partir de 13 heures: votes sur les résolutions présentées par les différentes commissions.

Communication de M. le président

M. le président fait connaître à l'Assemblée qu'il a reçu de M. Pella, *ministre des Affaires étrangères de la République italienne*, une lettre l'informant que les ministres des Affaires étrangères des six États membres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, réunis à Paris les 6 et 7 janvier 1958, ont décidé de remplacer MM. René Mayer et Franz Etzel comme membres de la Haute Autorité par MM.

Franz Blücher et M. R. Reynaud, et qu'ils ont en outre nommé président M. Paul Finet et premier vice-président M. Dirk Spierenburg.

L'Assemblée prend acte de cette communication dont le président souligne l'importance au point de vue parlementaire.

Déclaration de M. le président de la Haute Autorité

Intervient M. Finet, *président de la Haute Autorité*.

M. le président remercie M. Finet de son intervention.

La séance est suspendue à 11 heures 20.

La séance est reprise à 12 heures 05.

Débat sur la déclaration de M. le président de la Haute Autorité

Interviennent MM. Wigny, *président du groupe chrétien-démocrate*, Pleven, *président du groupe libéral*, Lapie, *président du groupe socialiste*.

La séance est suspendue à 12 heures 30.

La séance est reprise à 15 heures 40.

PRÉSIDENCE DE M. FOHRMANN

Vice-président

Présentation et discussion du rapport intérimaire de M. de Menthon, fait au nom de la Commission des investissements, des questions financières et du développement de la production, sur l'activité de la Haute Autorité dans le domaine de la coordination des politiques énergétiques (Doc. n^o 15)

M. de Menthon présente son rapport.

Interviennent MM. Armengaud, Philipp, Blaisse, Coppé, *vice-président de la Haute Autorité*, Deist, Triboulet, Coppé, *vice-président de la Haute Autorité*.

M. le président informe l'Assemblée qu'elle sera appelée à se prononcer ultérieurement sur le texte d'une proposition de résolution présentée par la Commission compétente.

Ordre du jour de la prochaine séance

L'Assemblée fixe sa prochaine séance à demain mercredi 26 février, avec l'ordre du jour suivant:

A 10 heures:

— Présentation, discussion et vote du rapport de M. Charlot, fait au nom de la Commission de la comptabilité et de l'administration de la Communauté et de l'Assemblée Commune,

sur le compte des dépenses de l'Assemblée Commune pendant le cinquième exercice financier 1956-1957 (Doc. n^{os} 13 et 13 bis).

— Présentation, discussion et vote du rapport de M. Janssen, fait au nom de la Commission de la comptabilité et de l'administration de la Communauté et de l'Assemblée Commune, sur le projet d'état prévisionnel des dépenses administratives de l'Assemblée Commune pour l'exercice financier 1958-1959 (Doc. n^{os} 18 et 18bis).

A 15 heures:

— Présentation, discussion et vote du rapport complémentaire de M. Lapie, fait au nom de la Commission du marché commun, sur les concentrations d'entreprises dans la Communauté (Doc. n^o 16).

— Présentation et discussion du rapport intérimaire de M. Nederhorst, fait au nom de la Commission des affaires sociales, sur l'évolution des salaires et la politique salariale dans les industries de la Communauté (Doc. n^o 19).

La séance est levée à 17 heures 25.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 26 FÉVRIER 1958

PRÉSIDENCE DE M. FURLER

Président

La séance est ouverte à 10 heures 20.

Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Présentation, discussion et vote du rapport de M. Charlot, fait au nom de la Commission de la comptabilité et de l'administration de la Com-

munauté et de l'Assemblée Commune, sur le compte des dépenses de l'Assemblée Commune pendant le cinquième exercice financier 1956-1957 (Doc. n^{os} 13 et 13bis)

M. Charlot présente son rapport. Il indique qu'il y a lieu d'apporter une modification au texte imprimé de la proposition de résolution, consistant à substituer, dans la dernière ligne de ce texte, aux mots: «au Bureau et au secrétariat» les mots: «au président, au secrétaire général et au secrétariat».

L'Assemblée adopte, à l'unanimité, la résolution suivante:

RÉSOLUTION

**relative au compte des dépenses de l'Assemblée Commune
pendant le cinquième exercice financier (1956-1957)**

«L'Assemblée Commune,

vu sa résolution du 9 novembre 1957 relative au compte des dépenses de l'Assemblée Commune pendant le cinquième exercice financier (1956-1957),

vu le rapport de sa Commission de la comptabilité et de l'administration,

arrête le compte de ses dépenses pendant l'exercice financier 1956-1957 au montant de 63.355.060 frb., réparti par chapitres et articles du plan comptable comme indiqué dans le document 13bis et en donne décharge au président, au secrétaire général et au secrétariat.»

Présentation, discussion et vote du rapport de

M. Janssen, fait au nom de la Commission de la comptabilité et de l'administration de la Communauté et de l'Assemblée Commune, sur le projet d'état prévisionnel des dépenses administratives de l'Assemblée Commune pour l'exercice financier 1958-1959 (Doc. nos 18 et 18bis).

M. Janssen présente son rapport.

Interviennent MM. Struye, Charlot, Armen-gaud, *président de la Commission de la comptabilité et de l'administration de la Communauté et de l'Assemblée Commune*, Margue, Struye.

L'Assemblée adopte, à l'unanimité, la résolution suivante:

RÉSOLUTION

**relative à l'état prévisionnel des dépenses administratives de l'Assemblée Commune
pour l'exercice financier 1958-1959**

«L'Assemblée Commune,

vu l'article 78 du Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier,

vu l'article 44 de son Règlement,

vu le rapport de la Commission de la comptabilité et de l'administration de la Communauté et de l'Assemblée Commune sur le projet d'état prévisionnel des dépenses administratives de l'Assemblée Commune pour l'exercice 1958-1959 (Doc. n° 18, février 1958),

établit l'état prévisionnel de ses dépenses administratives pour l'exercice financier 1958-1959 à un montant de frb. 139.490.000 réparti comme suit:

CHAPITRE I — TRAITEMENTS, INDEMNITÉS ET CHARGES SOCIALES frb. 55.360.000

Article 10 — Représentants à l'Assemblée Commune —

Article 11 — Personnel statutaire et personnel auxiliaire frb. 51.960.000

**Article 12 — Frais et indemnités à l'occasion de l'entrée en fonction
et à la cessation des fonctions et à l'occasion des
mutations frb. 3.400.000**

CHAPITRE II — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	frb. 25.600.000
Article 20 — Dépenses relatives aux immeubles, au mobilier et au matériel	frb. 4.000.000
Article 21 — Dépenses d'équipement	frb. 1.300.000
Article 22 — Dépenses diverses de fonctionnement des services	frb. 3.700.000
Article 23 — Dépenses de publication et d'information	frb. 4.700.000
Article 24 — Frais de mission, réunions, honoraires d'experts, frais pour recherches et études	frb. 11.550.000
Article 25 — Frais de réception et de représentation	frb. 350.000
Article 26 — Dépenses non spécialement prévues aux articles du présent chapitre	p. m.
CHAPITRE III — DÉPENSES DIVERSES	frb. 6.530.000
Article 30 — Commissions des présidents	p. m.
Article 31 — Commissaire aux comptes	p. m.
Article 32 — Oeuvres sociales	—
Article 33 — Contributions diverses	frb. 6.000.000
Article 34 — Fonds pour dépenses conformément à l'article 47 du Règlement de l'Assemblée	frb. 200.000
Article 35 — Frais de secrétariat de la présidence	frb. 330.000
Article 36 — Union interparlementaire	p. m.
CHAPITRE IV — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES	—
Article 40 —	p. m.
CHAPITRE V — CRÉDITS EN CONSIDÉRATION DE L'ARTICLE 78, § 5, DU TRAITÉ	frb. 12.000.000
Article 50 — Crédits en considération de l'article 78, § 5, du Traité	frb. 12.000.000
CHAPITRE VI — DÉPENSES IMPRÉVISIBLES	frb. 40.000.000
Article 60 — Dépenses imprévisibles	frb. 40.000.000»

La séance est suspendue à 10 heures 55.

La séance est reprise à 15 heures 10.

PRÉSIDENCE DE M. FURLER

Président

Modification de la composition de deux commissions et d'une sous-commission

L'Assemblée décide que dans la Commission du marché commun et dans la Commission des affaires politiques et des relations extérieures de la Communauté, M. Sassen sera remplacé par M. van Campen.

Sur désignation de la Commission compétente, M. van Campen est également appelé à remplacer M. Sassen, au sein de la sous-commission de la politique commerciale.

Présentation, discussion et vote du rapport complémentaire de M. Lapie, fait au nom de la Commission du marché commun, sur les concentrations d'entreprises dans la Communauté (Doc. n° 16)

M. Lapie présente son rapport.

Interviennent MM. Birrenbach, Debré, Rosselli.

PRÉSIDENCE DE M. VANRULLEN

Vice-président

Interviennent MM. Armengaud, Spierenburg, *vice-président de la Haute Autorité*, Debré, Spierenburg, *vice-président de la Haute Autorité*, Lapie, *rapporteur*, Debré, Spierenburg, *vice-président de la Haute Autorité*.

M. le président donne connaissance à l'Assemblée de l'amendement n° 1 déposé par M. Birrenbach et ainsi conçu:

«Supprimer les alinéas de la proposition de résolution ainsi rédigés:

— à s'inspirer, dans son application des dispositions relatives aux concentrations, des articles 2, 3, 4 et 5 du Traité;

— à tenir compte des répercussions politiques éventuelles du développement des concentrations et à s'efforcer de l'orienter de manière à éviter la concentration d'une trop grande puissance économique et, par là, politique dans les mains de certains particuliers.»

Interviennent MM. Bertrand, Triboulet, Lapie, *rapporteur*, Birrenbach, Teitgen, Finet, *président de la Haute Autorité*, Deist, Lapie, *rapporteur*, Struye.

M. Birrenbach retire son amendement.

L'Assemblée adopte, à l'unanimité, la résolution suivante:

RÉSOLUTION

sur le problème des concentrations d'entreprises dans la Communauté

«L'Assemblée Commune,

constate que dans l'industrie charbonnière et sidérurgique, déjà fortement concentrée au moment de l'entrée en vigueur du Traité, le mouvement de concentration tant horizontale que verticale s'est poursuivi. Cette tendance à la concentration continuera à se faire sentir dans les années qui viennent;

estime que les concentrations peuvent avoir pour but une rationalisation de la production, un abaissement des prix de revient, une plus grande stabilité de l'emploi et une plus forte résistance aux variations conjoncturelles; que les bénéfices qu'apportent les concentrations aux producteurs doivent se traduire par des avantages pour les consommateurs;

souligne que les concentrations d'entreprises peuvent contribuer à atteindre les objectifs fondamentaux du Traité;

rappelle cependant que les concentrations peuvent aussi comporter des dangers certains;

estime que le problème de l'intégration charbon-acier doit être suivi avec attention à la lumière du rapport (Doc. n° 26, exercice 1956-1957) présenté par la Commission et du débat en Assemblée plénière (16 mai 1957 et 26 février 1958).

affirme que les concentrations ne doivent pas aboutir à ce que des entreprises se soustraient à la concurrence ou perturbent le marché commun;

invite la Haute Autorité:

— à développer une action cohérente dans le domaine des concentrations, dans le cadre de sa politique charbonnière et sidérurgique;

— à orienter le mouvement des concentrations dans un sens qui corresponde aux buts de la Communauté;

— à appliquer l'article 66, § 2, avec davantage de liberté et de souplesse, notamment en subordonnant, le cas échéant, son autorisation à toutes conditions qu'elle estime appropriées;

— à examiner quelles seront les limites au-delà desquelles une concentration ne serait pas souhaitable, sans que ces limites doivent être fixées de manière absolue;

— à observer avec une attention particulière le mouvement des concentrations verticales charbon-acier;

— à s'inspirer, dans son application des dispositions relatives aux concentrations, des articles 2, 3, 4 et 5 du Traité;

— à tenir compte des répercussions politiques éventuelles du développement des concentrations et à s'efforcer de l'orienter de manière à éviter la concentration d'une trop grande puissance économique et, par là, politique dans les mains de certains particuliers;

— à continuer son action en ce qui concerne la surveillance du marché;

— à informer sa Commission du marché commun dans la plus large mesure possible de l'évolution, dans le domaine des concentrations.»

Présentation et discussion du rapport intérimaire de M. Nederhorst, fait au nom de la Commission des affaires sociales, sur l'évolution des salaires et la politique salariale dans les industries de la Communauté (Doc. n° 19)

M. Nederhorst présente son rapport.

Interviennent MM. Mutter, Margue, Hazenbosch.

PRÉSIDENCE DE M. RIP
Vice-président

Interviennent MM. Philipp, Gozard, Tribolet.

L'Assemblée décide de renvoyer la suite de la discussion à la séance du lendemain, jeudi 27 février, à 9 heures.

Ordre du jour de la prochaine séance

L'Assemblée fixe sa prochaine séance à demain, jeudi 27 février, avec l'ordre du jour suivant:

À 9 heures:

— Suite de la discussion du rapport intérimaire de M. Nederhorst, fait au nom de la Commission des affaires sociales, sur l'évolution des salaires et la politique salariale dans les industries de la Communauté (Doc. n° 19).

— Présentation et discussion du rapport de M. Kreyssig, approuvé par le Comité des Présidents, fait au nom du Groupe de travail sur la

revision du Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (Doc. n° 17).

À 15 heures 30:

— Présentation et discussion du rapport de M. Wigny, fait au nom de la Commission des

affaires politiques et des relations extérieures de la Communauté: l'Assemblée Parlementaire dans l'Europe des Six (Doc. n° 14).

— Éventuellement suite de la discussion du rapport de M. Kreyssig (Doc. n° 17).

La séance est levée à 19 heures 25.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 27 FÉVRIER 1958

PRÉSIDENCE DE M. FURLER

Président

La séance est ouverte à 9 heures 05.

Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Suite de la discussion du rapport intérimaire de

M. Nederhorst, fait au nom de la Commission des affaires sociales, sur l'évolution des salaires et la politique salariale dans les industries de la Communauté (Doc. n° 19)

Interviennent MM. Bertrand, Birkelbach, Sabatini, Gailly, Pelster, Kopf, Birkelbach, Kopf, Finet, *président de la Haute Autorité*, Nederhorst, *rapporteur*.

M. le président informe l'Assemblée qu'elle sera appelée à se prononcer demain sur le texte d'une proposition de résolution présentée par la commission compétente.

Dépôt d'un document

L'Assemblée prend acte du dépôt du document suivant:

— Rapport complémentaire de M. Kreyssig, fait au nom du Groupe de travail, sur la révision du Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (Doc. n° 20).

Présentation et discussion du rapport de M. Kreyssig, approuvé par le Comité des Présidents, fait au nom du Groupe de travail, sur la révision du Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (Doc. n° 17)

M. Kreyssig présente son rapport et donne lecture de la proposition de résolution contenue dans son rapport complémentaire (Doc. n° 20).

PRÉSIDENCE DE M. RIP

Vice-président

Intervient M. Kopf, *président de la sous-commission des compétences et pouvoirs*.

La séance est suspendue à 13 heures.

La séance est reprise à 15 heures 55.

PRÉSIDENCE DE M. FURLER

Président

Présentation du rapport de M. Wigny, fait au nom de la Commission des affaires politiques et des relations extérieures de la Communauté: L'Assemblée Parlementaire dans L'Europe des Six (Doc. n° 14)

M. Wigny présente son rapport.

Hommage à M. Jean Monnet, premier président de la Haute Autorité

M. le président salue la présence dans les tribunes de M. Jean Monnet, *premier président de la Haute Autorité*, et en souligne la portée symbolique.

L'Assemblée décide de poursuivre la discussion sans interruption.

Interviennent dans la suite de la discussion du rapport de M. Kreyssig, MM. Wehrer, *membre de la Haute Autorité*, Finet, *président de la Haute Autorité*, Kreyssig, *rapporteur*.

Suite de la discussion du rapport de M. Kreyssig, approuvé par le Comité des Présidents, fait au nom du Groupe de travail, sur la révision du Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (Doc. n° 17)

PRÉSIDENCE DE M. FOHRMANN

Vice-président

Interviennent MM. Cavalli, De Smet, Pleven, Dollinger, Nederhorst, Gailly, Blaisse, Triboulet, Lapie, De Block.

Vote du rapport complémentaire de M. Kreyssig, fait au nom du Groupe de travail, sur la révision du Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (Doc. n° 20)

M. le président consulte l'Assemblée sur la suspension éventuelle de la séance.

M. le président met aux voix la résolution présentée par le Groupe de travail.

Intervient M. Pleven.

Interviennent MM. Bohy et Wigny.

La résolution adoptée est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

sur la révision du Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

«L'Assemblée Commune,

rappelle que les questions relatives à la révision du Traité ont été déjà examinées attentivement depuis un temps assez long;

constate que le Groupe de travail chargé d'examiner ces questions en dernière instance a suscité et favorablement influencé l'intensification de l'intégration européenne et la conclusion des Traités instituant la Communauté Économique Européenne et la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique;

estime nécessaire, étant donné que l'expiration de la période de transition prévue au Traité permet la révision de celui-ci, de saisir la Haute Autorité, les gouvernements et l'opinion publique, à la lumière de l'expérience de cinq ans de fonctionnement, de propositions tendant à modifier et à compléter le Traité, de manière à permettre aux institutions de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier de mieux remplir leur tâche et d'atteindre plus rapidement les objectifs assignés par le Traité;

approuve le rapport du Groupe de travail (Doc. n° 17, exercice 1957-1958);

souhaite qu'une large diffusion lui soit donnée dans les milieux intéressés.

L'Assemblée Commune,

déclare expressément qu'aucune modification du Traité ne doit affaiblir l'efficacité de la Communauté, ni notamment affaiblir la position de la Haute Autorité, ni modifier entre la Haute Autorité et le Parlement les relations dont l'importance est clairement apparue ces dernières années;

souligne le fait qu'il est urgent de compléter le Traité particulièrement en ce qui concerne la politique sociale;

insiste sur le fait que la Haute Autorité doit obtenir progressivement les compétences qui lui ont fait défaut jusqu'ici et qui ont été accordées à la Commission de la Communauté Économique Européenne et à celle de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique;

escompte que la Haute Autorité et les gouvernements tiendront compte, lors de la révision du Traité, des suggestions de l'Assemblée Commune.»

Discussion du rapport de M. Wigny, fait au nom de la Commission des affaires politiques et des relations extérieures de la Communauté: L'Assemblée Parlementaire dans l'Europe des Six (Doc. n° 14)

Interviennent, MM. Boutemy, Martino.

PRÉSIDENCE DE M. FURLER

Président

Interviennent MM. van der Goes van Naters, Bohy, Rip, Finet, *président de la Haute Autorité*, Wigny, *rapporteur*.

Ordre du jour de la prochaine séance

L'Assemblée fixe sa prochaine séance à demain vendredi 28 février, avec l'ordre du jour suivant:

À 12 heures:

— Vote sur la motion déposée par MM. van der Goes van Naters, Boutemy, Margue, Lapie, Pleven, Kopf, en conclusion du débat sur le rapport de M. Wigny: «L'Assemblée Parlementaire dans l'Europe des Six» (Doc. n° 14).

— Présentation, discussion et vote du rapport complémentaire de M. Nederhorst, fait au nom de la Commission des affaires sociales, sur l'évolution des salaires et la politique salariale dans les industries de la Communauté (Doc. n° 21).

La séance est levée à 21 heures 55.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU VENDREDI 28 FÉVRIER 1958

PRÉSIDENCE DE M. FURLER

Président

La séance est ouverte à 12 heures 05.

Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Dépôt d'un document

L'Assemblée prend acte du dépôt du document suivant:

— Rapport complémentaire de M. Nederhorst, fait au nom de la Commission des affaires sociales, sur l'évolution des salaires et la politique salariale dans les industries de la Communauté (Doc. n° 21).

Vote sur la motion déposée par MM. van der Goes van Naters, Boutemy, Margue, Lapie, Pleven, Kopf, en conclusion du débat sur le rapport de M. Wigny: L'Assemblée Parlementaire dans l'Europe des Six (Doc. n° 14)

Intervient M. van der Goes van Naters, premier signataire de la motion.

L'Assemblée adopte, à l'unanimité, la motion suivante:

«L'Assemblée Commune,

ayant examiné le rapport de sa Commission des affaires politiques et des relations extérieures de la Communauté, intitulé L'Assemblée Parlementaire dans l'Europe des Six (Doc. n° 14, exercice 1957-1958, février 1958);

approuve l'analyse qui y est faite aussi bien du droit parlementaire de l'Assemblée Commune que des compétences, pouvoirs et prérogatives de la future Assemblée Parlementaire Européenne;

estime que ce document mérite d'être connu par tous ceux qui participent directement ou indirectement aux travaux de cette nouvelle Assemblée et décide en conséquence de lui donner une diffusion appropriée.»

Présentation, discussion et vote du rapport complémentaire de M. Nederhorst, fait au nom de la Commission des affaires sociales, sur l'évolution des salaires et la politique salariale dans les industries de la Communauté (Doc. n° 21)

M. Nederhorst présente son rapport.

Intervient M. Kopf.

L'Assemblée adopte la résolution suivante:

RÉSOLUTION

relative à l'évolution des salaires et à la politique salariale dans les industries de la Communauté

«L'Assemblée Commune,

convaincue qu'une certaine harmonisation de la politique salariale dans les pays de la Communauté est souhaitable;

consciente de ce qu'une telle harmonisation, sans constituer un but en soi, doit contribuer au relèvement du niveau de vie;

— prend acte avec satisfaction du rapport de sa Commission des affaires sociales (Doc. n° 19, exercice 1957-1958);

— se réserve cependant de présenter ultérieurement ses conclusions définitives, après avoir entendu les milieux intéressés;

— constate que le problème ne se pose pas uniquement au sein de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, mais doit être également examiné dans le cadre des nouvelles Communautés européennes;

— exprime le souhait de voir la nouvelle Assemblée européenne en reprendre l'examen et de voir charger sa Commission compétente de prendre contact à ce sujet avec:

- 1° la Haute Autorité et les Commissions des nouvelles Communautés européennes;
- 2° les représentants des employeurs et des travailleurs;
- 3° les gouvernements intéressés;

en vue d'élaborer, sur la base des contacts établis, un rapport dont les conclusions pourront être discutées en séance publique à l'occasion d'une des prochaines sessions de la nouvelle Assemblée.»

Communication de M. le président

M. le président informe l'Assemblée qu'en application des articles 243 et 211 des Traités instituant la Communauté Économique Européenne et l'Euratom, M. Larock, *président en exercice du Conseil de Ministres de la Communauté Économique Européenne*, se propose de convoquer l'Assemblée Parlementaire Européenne pour le 19 mars 1958, à Strasbourg.

Allocution de M. le président

M. Furler, *président de l'Assemblée Commune*, prononce le discours de clôture.

Remerciements et hommage à M. le président

Interviennent MM. Wigny, *président du groupe démocrate-chrétien*, Bohy, suppléant M.

Lapie, *président du groupe socialiste*, Pleven, *président du groupe libéral*, Finet, *président de la Haute Autorité*, et Furler, *président de l'Assemblée Commune*.

Adoption du procès-verbal de la présente séance

Conformément à l'article 19 § 2 du Règlement, l'Assemblée adopte le présent procès-verbal.

Clôture de la session

M. le président déclare close la 2^e session extraordinaire de l'exercice 1957-1958.

La séance est levée à 12 heures 45.

COMPOSITION DU BUREAU, DES COMMISSIONS ET DES GROUPES POLITIQUES

MODIFICATIONS INTERVENUES DEPUIS LA PUBLICATION AU JOURNAL OFFICIEL N° 36 DU 9 DÉCEMBRE 1957

a) Membres

M. Ph. C. M. VAN CAMPEN a été nommé en remplacement de M. E. M. J. A. SASSEN, démissionnaire.

b) Bureau

M. André MUTTER a été nommé membre ad interim du Bureau en remplacement de M. Roger MOTZ, démissionnaire de son mandat de vice-président en application de l'article 6, paragraphe 7, du Règlement.

c) Commissions

COMMISSION DU MARCHÉ COMMUN

M. Gerhard KREYSSIG remplace M. Alain POHER en tant que président. M. Alain POHER a démissionné de son mandat de président en application de l'article 35, paragraphe 1, du Règlement.

M. Ph. C. M. VAN CAMPEN a été nommé en remplacement de M. E. M. J. A. SASSEN, démissionnaire.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

M. H. J. VON MERKATZ a remplacé M. G. LAFFARGUE.

COMMISSION DES AFFAIRES POLITIQUES

M. Ph. C. M. VAN CAMPEN a été nommé en remplacement de M. E. M. J. A. SASSEN, démissionnaire.

COMMISSION DES QUESTIONS JURIDIQUES, DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE COMMUNE, DES PÉTITIONS ET DES IMMUNITÉS

M. G. LAFFARGUE a remplacé M. H. J. VON MERKATZ.

GROUPE DE TRAVAIL

M. Fernand DEHOUSSE remplace M. Roger MOTZ en tant que président. M. Roger MOTZ a démissionné de son mandat de président en application de l'article 35, paragraphe 1, du Règlement.

SOUS-COMMISSION DE LA POLITIQUE COMMERCIALE

M. Ph. C. M. VAN CAMPEN a été nommé en remplacement de M. E. M. J. A. SASSEN, démissionnaire.

d) Groupes politiques**GROUPE DÉMOCRATE-CHRÉTIEN**

M. Pierre L. J. J. WIGNY a été élu président du groupe démocrate-chrétien, en remplacement de M. E. M. J. A. SASSEN, démissionnaire.

M. P. A. BLAISSE a été nommé membre du Bureau du groupe démocrate-chrétien en remplacement de M. Pierre L. J. J. WIGNY.

CONSEIL DE MINISTRES

DÉCISIONS, AVIS ET CONSULTATIONS

DÉCISION

portant nomination d'un membre du Comité Consultatif

LE CONSEIL,

vu l'article 18 du Traité,

vu la décision du Conseil du 17 décembre 1957 portant désignation du «Deutscher Gewerkschaftsbund, Landesbezirk Saarland», Sarrebruck, comme organisation représentative de travailleurs appelée à établir une liste de candidats pour un siège du Comité Consultatif,

vu la liste de candidats établie par cette organisation représentative,

DÉCIDE:

M. Erich Pontius, Neunkirchen/Sarre, est nommé membre du Comité Consultatif pour la période allant jusqu'au 14 janvier 1959.

Le Conseil a adopté la présente décision le 31 janvier 1958.

Cette décision a été notifiée à l'intéressé, qui a accepté sa nomination.

Par le Conseil

le président

S. GAVA

PUBLICATIONS
de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

ÉDITIONS DE L'ASSEMBLÉE COMMUNE

Périodiques

	Prix	
	F. B.	F. F.
Bulletin trimestriel de Bibliographie	20,—	170
Abonnement pour l'année 1958 (4 numéros)	65,—	550
Informations mensuelles sur la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et sur l'intégration européenne . .	15,—	125
Abonnement pour l'année 1958 (12 numéros)	150,—	1250

Brochures

<i>Nos de référence</i>			
212	Débats de l'Assemblée Commune. Compte rendu in extenso de la Session d'ouverture du 10 au 13 septembre 1952 et de la Session du 10 au 13 janvier 1953 (N° 1)	65,—	550
1033	<i>Idem</i> : Session extraordinaire du 11 mars 1953 (N° 2)	9,—	75
1074	<i>Idem</i> : Session ordinaire du 12 mai 1953 (N° 3)	4,—	35
1134	<i>Idem</i> : Session ordinaire du 15 au 23 juin 1953 (N° 4)	70,—	590
1273	<i>Idem</i> : Session extraordinaire du 14 au 16 janvier 1954 (N° 5)	50,—	420
1450	<i>Idem</i> : Session ordinaire du 11 au 21 mai 1954 (N° 6)	120,—	1000
1533	<i>Idem</i> : Session extraordinaire du 29 novembre au 2 décembre 1954 (N° 7)	60,—	500
1617	<i>Idem</i> : Session extraordinaire du 6 au 9 mai 1955 (N° 8) . .	22,—	180
1622	<i>Idem</i> : Session ordinaire du 10 au 14 mai et du 22 au 24 juin 1955 (N° 9)	120,—	1000
1684	<i>Idem</i> : Table analytique de l'exercice 1954-1955 (N° 10)	40,—	340
1683	<i>Idem</i> : Session extraordinaire du 22 au 25 novembre 1955 (N° 11)	60,—	500
1740	<i>Idem</i> : Deuxième Session extraordinaire mars 1956 à Bruxelles (N° 12)	50,—	420
1799	<i>Idem</i> : Session ordinaire du 8 au 11 mai et du 18 au 22 juin 1956 (N° 13)	120,—	1000
1846	<i>Idem</i> : Première Session extraordinaire du 27 au 30 novembre 1956 (N° 14)	60,—	500
1870	<i>Idem</i> : Table analytique de l'exercice 1955-1956 (N° 15)	40,—	340
1879	<i>Idem</i> : Deuxième Session extraordinaire du 12 au 15 février 1957 (N° 16)	70,—	590
1909	<i>Idem</i> : Session ordinaire du 13 au 17 mai 1957 (N°s 17 à 21)	50,—	420
1937	<i>Idem</i> : Session ordinaire du 24 au 28 juin 1957 (N°s 22 à 27)	80,—	680
2003	<i>Idem</i> : Table analytique de l'exercice 1956-1957 (N° 28)	40,—	340
1525	Règlement de l'Assemblée Commune	30,—	250
8401	Bibliographie Analytique du Plan Schuman et de la CECA	40,—	340
8402	Catalogue Analytique du Fonds de la CECA	70,—	590
8403	Le Marché Commun, Bibliographie — Vol. I	75,—	625
1741	Annuaire manuel de l'année 1956	100,—	840
1817	Annuaire manuel de l'année 1957	100,—	840
1872	Un témoignage sur la Communauté des Six	45,—	380
2001	Annuaire manuel de l'année 1958	100,—	840

Les publications mentionnées ci-dessus sont imprimées dans les quatre langues officielles de la Communauté.

Les commandes doivent être adressées aux bureaux de vente et d'abonnement indiqués à la dernière page du *Journal Officiel de la Communauté*. Pour la Grande-Bretagne et le Commonwealth britannique, les commandes sont reçues par «H. M. Stationery Office», P. O. Box 569, London S. E. 1.